

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Kunz

Date de dépôt : 18 septembre 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Un nouveau débarcadère au quai Wilson. Vraiment ?

Cette interpellation s'adresse à M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du DT, et M. Mark Muller, chef du DCTI. Elle concerne l'aménagement envisagé par le gouvernement d'un nouveau débarcadère pour les Mouettes genevoises sur le quai Wilson.

Le soussigné a été informé que le Conseil d'Etat entend supprimer l'actuel débarcadère des Mouettes genevoises situé à la Perle-du-Lac et d'en aménager un nouveau sur le quai Wilson. Le débarcadère de la Perle-du-Lac ne serait paraît-il pas utilisable par les personnes handicapées et d'autre part, il serait trop éloigné (environ 450 m) de l'arrêt du bus de la ligne 1 « Chateaubriand », situé face au Palais Wilson.

Les estimations actuellement disponibles montrent que la construction du nouveau débarcadère coûterait près de 5 millions de francs (3,5 millions pour une digue de protection de 45 m, 1,0 million pour la construction d'un îlot brise-vagues et 0,25 million pour la construction du ponton de débarquement).

Or l'observation du débarcadère actuel de la Perle-du-Lac et de son environnement montre :

- qu'un investissement de l'ordre de Fr. 100'000.- suffirait pour moderniser ce débarcadère et le rendre accessible aux personnes handicapées ;
- que ce débarcadère est plus proche que celui envisagé de la zone de Sécheron qu'on entend desservir en priorité ;
- qu'il se trouve à moins de 200 m d'un arrêt de la ligne de bus 1 ;

- que le cheminement, en pente très douce, reliant ces deux points est situé dans un parc magnifique et très accueillant pour les piétons.

On doit noter par ailleurs que la suppression du débarcadère de la Perle-du-Lac causerait un tort considérable à l'exploitation du restaurant, que la construction du nouveau débarcadère rendrait précaire les activités du Ski nautique club de Genève (qui initie chaque année de nombreux jeunes à ce sport, dont sont issus moult champions mondiaux et européens et dont les prestations estivales constituent une attraction fort appréciée des touristes et des Genevois) et que la situation des finances de l'Etat impose une gestion serrée des deniers publics.

On en vient donc à se poser la question suivante : comment dans ce contexte le Conseil d'Etat peut-il justifier l'investissement projeté ?

Merci d'avance pour sa réponse.